

PRÉAVIS N°: 109/26

OBJET DU PRÉAVIS: Demande d'un crédit d'étude de CHF 121'000.- pour le projet d'exécution de l'étape I de la réfection de chemins d'améliorations foncières (AF)

CONSEIL COMMUNAL DU 5 mai 2026

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

Les membres de la commission Nicole Scheidt Willy Blaser, Selman Ismajli et Madame Filiz Demir de la COGEFIN y compris le rapporteur ont été rejoints par M. le Municipal Gzim Rama et M. Blaise Cordey le 16 avril 2026 à 19h30.

M Laurent Voruz a été excusé.

La commission remercie le Municipal présent pour le préavis très complet et cette démarche de réfection des infrastructures communales. Il est important que les biens immobiliers de la commune de Moudon soient entretenus. La commission constate également que le financement d'un montant prévisionnel de CHF 4 mio a déjà été évoqué avec les services cantonaux et fédéraux afin d'inclure les subventions possibles dans la planification des travaux (environ 66%). Il est important de préciser que la demande de soutien à la Confédération et au Canton doit être engagée avant un quelconque début de travaux. Le présent préavis vise donc à planifier de manière plus précise les travaux et leur financement d'une première étape de réfection des chemins d'améliorations foncières pour un montant probable de CHF 900'000.-

Quelques précisions sont données par M le Municipal et M. Cordey :

- L'étude préliminaire est indispensable au subventionnement par la Confédération. Dans ce cadre, il est prévu d'entrée de planifier en 3 voir 4 étapes afin d'étaler le financement sur plusieurs années. Il s'agit de rénover 12 km de chemins d'amélioration foncière sur les 43 km totaux.
- Une expertise fédérale a été réalisée pour tous les chemins de l'étape 1 le 25 septembre 2024, ce qui a permis d'analyser en détail chaque tronçon et donc de déterminer les travaux à réaliser. Cette évaluation permet également de décider du taux de subventionnement par le Canton et la Confédération.
- Le présent préavis inclut la préparation de l'appel d'offre, l'adjudication des travaux et le suivi de la réalisation.
- Le même bureau d'étude a réalisé l'étude préliminaire pour la commune de Montanaire et une collaboration est recherchée pour un chemin qui circule sur le territoire des 2 communes.
- Un préavis de crédit de construction suivra avant la réalisation des travaux, il est envisageable pour la fin de l'année 2026 avec réalisation en 2027.

Quelques questions de la commission

1) Les étapes semblent claires vu qu'il s'agit de prioriser les travaux en fonction de l'état des chemins, mais pourquoi avoir planifié le tout en 4 étapes et quel est le calendrier pour les étapes 2 à 4 ?

L'urgence nécessite des interventions rapides pour les chemins de l'étape 1. De plus, le financement considérable nécessaire à l'investissement total ne serait pas réalisable en 1

année, c'est pourquoi 3 à 4 étapes sont prévues avec une suite probablement entre 2027-29 (étape 2).

2) La rénovation de ces chemins a-t-elle été discutée avec les agriculteurs, les principaux bénéficiaires ? Le projet correspond-il à leurs besoins ?

Les propriétaires privés ont été informés de la démarche avec la communication sur les subventions, mais pour l'instant aucun propriétaire n'a demandé de participer à la démarche et donc de rénover le chemin à ses frais mais en profitants des subventions acquises. La liste des chemins publiée dans le préavis en page 3 se limite aux chemins publics donc à charge de la commune.

Lors de l'expertise fédérale les besoins des producteurs ont été évalués mais un contact plus formel avec les agriculteurs sera recherché lors de la mise à l'enquête afin de répondre plus spécifiquement à leurs attentes.

3) Les sollicitations liées à des glissements ou la pente ont-elles été évoquées ? Lors de l'expertise fédérale ces sollicitations ont été visualisées pour chaque tronçon visité et selon nécessité, seront inclus dans la mise en œuvre.

4) Quelle est l'implication de la commune dans le suivi du projet ? Il est obligatoire de préparer un cahier des charges pour un marché public ouvert. La préparation des pondérations des dossiers sera également réalisée avec le bureau d'étude. Dès l'attribution du mandat, les coûts seront définis mais aucune négociation ultérieure n'est possible. Le bureau d'étude suivra ensuite les travaux accompagné par le service communal.

5) Qu'en est-il des autres chemins et routes de la commune de Moudon ?

Une étude a été réalisé dernièrement pour les chemins et routes dans la zone bâtie avec une planification financière sur plusieurs années. Ceci permet de prioriser les interventions lors de travaux mineurs et d'envisager des investissements sur la durée.

Après avoir eu réponse à toutes les questions et à la suite de ses délibérations, la commission accepte le préavis à l'unanimité mais en demandant à la commune de veiller aux coûts et d'éviter des dépassements.

Au vu de ce qui précède, la commission vous propose, Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères communales et Messieurs les Conseillers communaux, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MOUDON

- vu le préavis de la Municipalité No 109/26 ;
- ouï le rapport de la commission chargée de son étude;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;
 1. accorde un crédit d'étude maximum de CHF 121'000.— TTC pour le projet d'exécution de l'étape 1 pour la réfection de chemins d'améliorations foncières, dont à déduire toute subvention ou participation de tiers,
 2. prend acte que la dépense sera comptabilisée à l'actif du bilan,
 3. prend acte que l'investissement sera traité selon les principes comptables énoncés dans le chapitre des incidences financières du présent préavis,
 4. autorise formellement la Municipalité à emprunter tout ou partie de la dépense aux meilleures conditions du marché.

Pour la commission: André Zimmermann

